



Zones Soumises à Contraintes Environnementales

AAC ARNOULT

CLE SAGE CHARENTE



Contexte

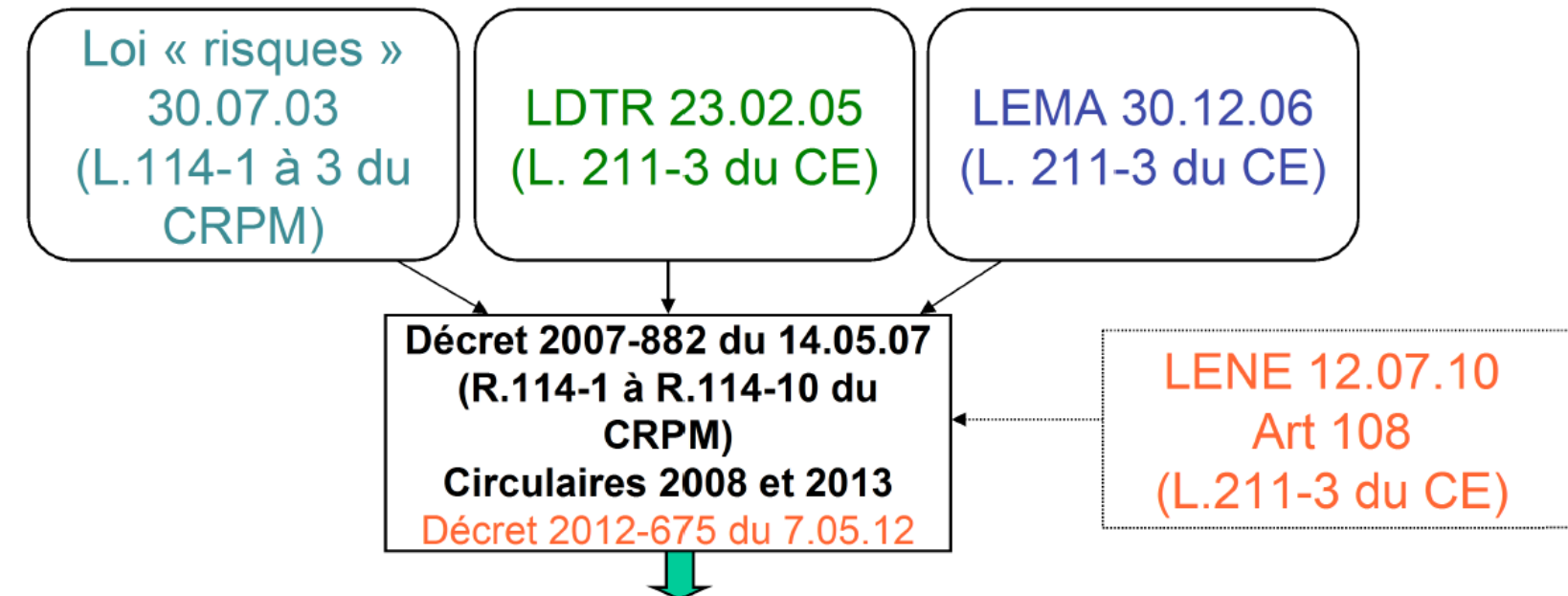
- L'Agence de l'Eau bassin Adour-Garonne conditionne le financement du renouvellement des Programmes d'Actions Re-Sources à l'engagement d'une procédure de ZSCE (à minima l'Arrêté préfectoral de délimitation).
- Programme Actions « Re-sources » sur le BV Adour-Garonne à renouveler

=> Captages de l'Arnoult :

Les captages de La Clisse et Trizay ont été classés « captages prioritaires pour l'état dégradé de la ressource et leur caractère stratégique ».

Ces deux captages sont engagés dans la démarche Re-Sources (programme d'action volontaire de lutte contre les pollutions diffuses) dont le 1er programme se termine fin 2021 et doit être renouvelé pour la période 2022-2026.

I – Le dispositif réglementaire ZSCE



ZONES SOUMISES À CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES (ZSCE)

- Zones d'érosion (« massive » et diffuse)
- Zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP)
- Zones de protection des aires d'alimentation de captages
- Bassins connaissant d'importantes marées vertes

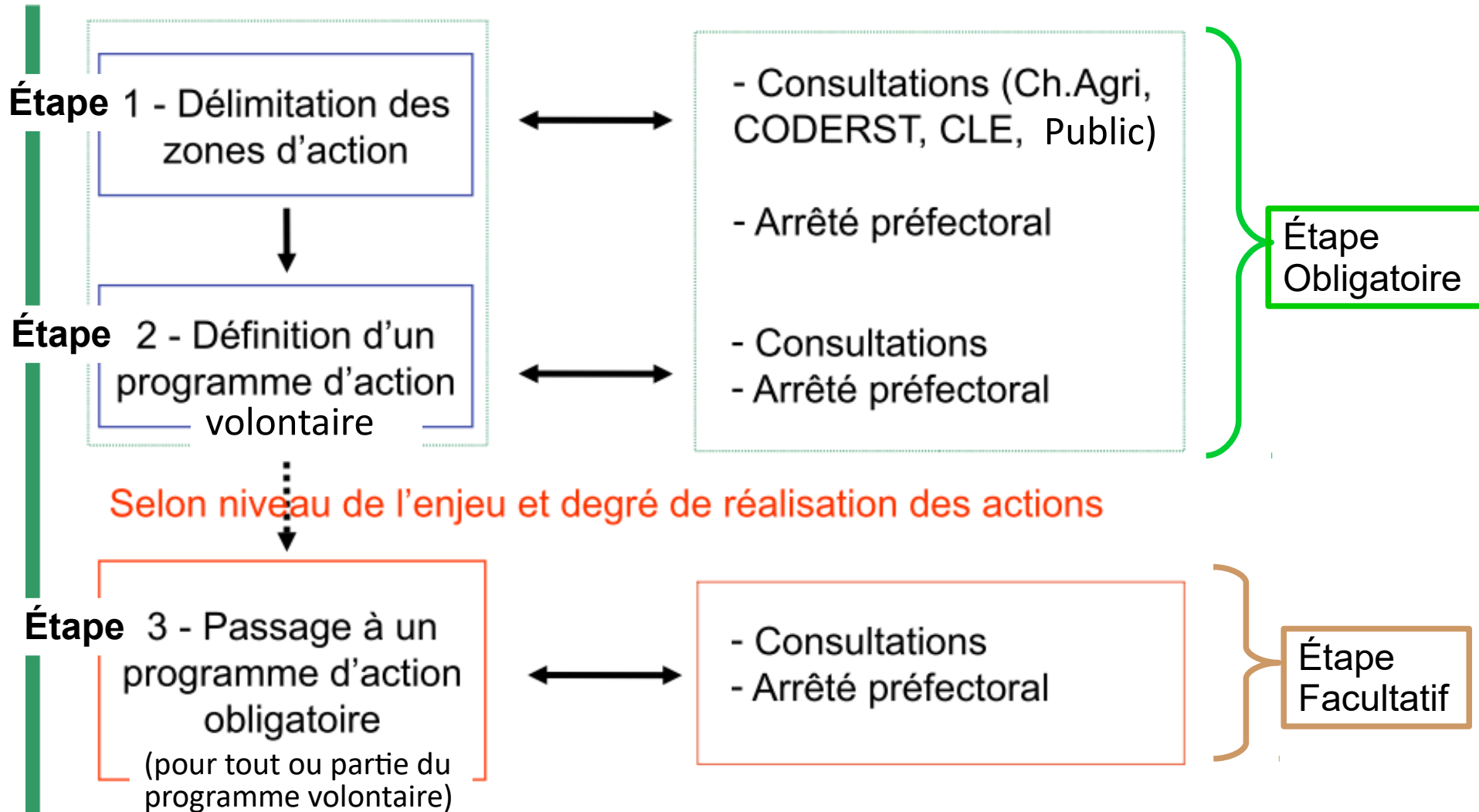
LEMA : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

LDTR : Loi relative au développement des territoires ruraux

LENE : Loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2)

I – Le dispositif réglementaire ZSCE

Un dispositifs en trois étapes (cf. articles R.114-1 à R.114-10 du CRPM)



CODERST : conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
CLE: commission locale de l'eau

I – Le dispositif réglementaire ZSCE

Arrêté de délimitation

cf. circulaire du 30 mai 2008

- L'AAC de TRIZAY

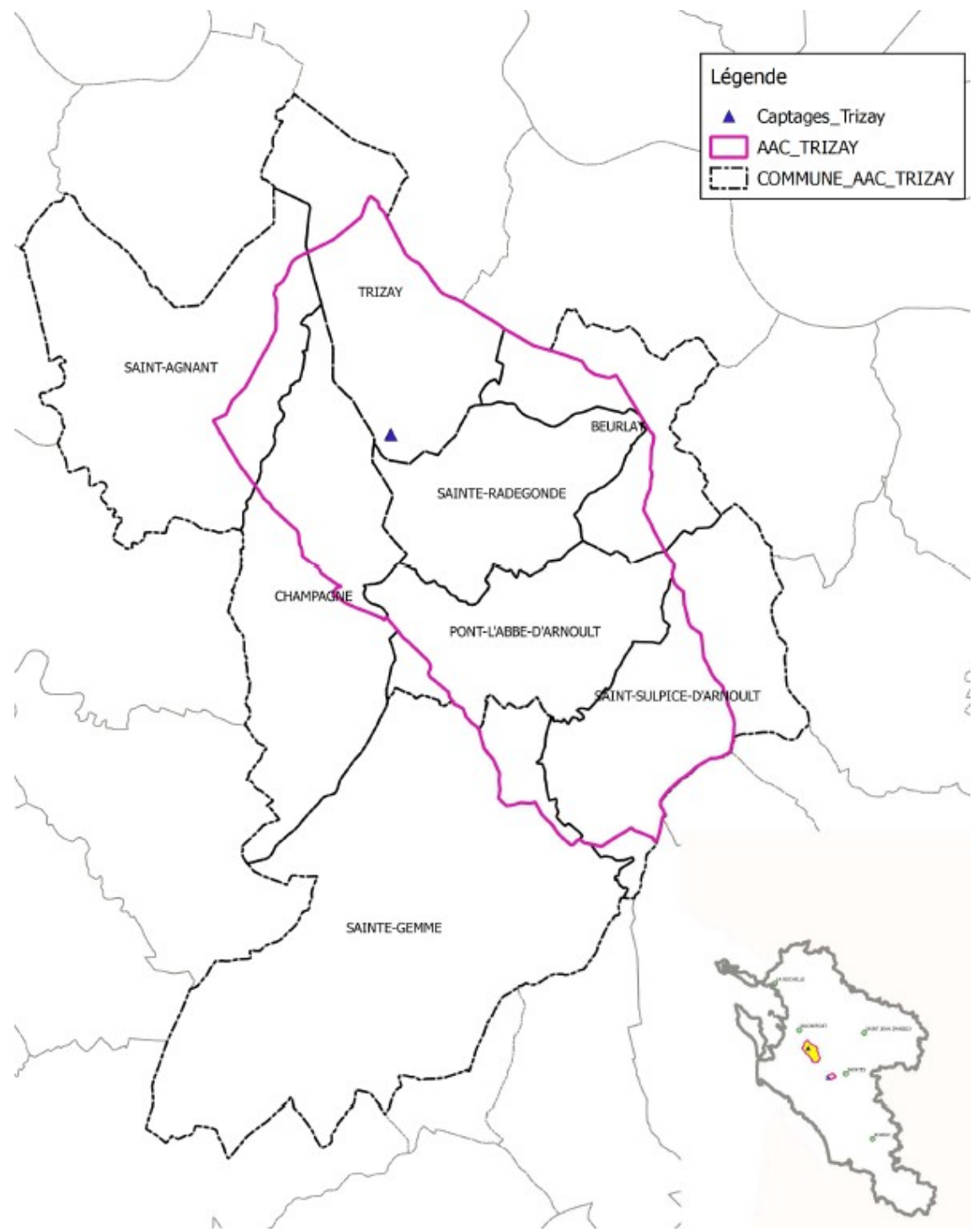
L'AAC des ouvrages « Bouil de Chambon » fait une superficie de 6 027,80 ha.

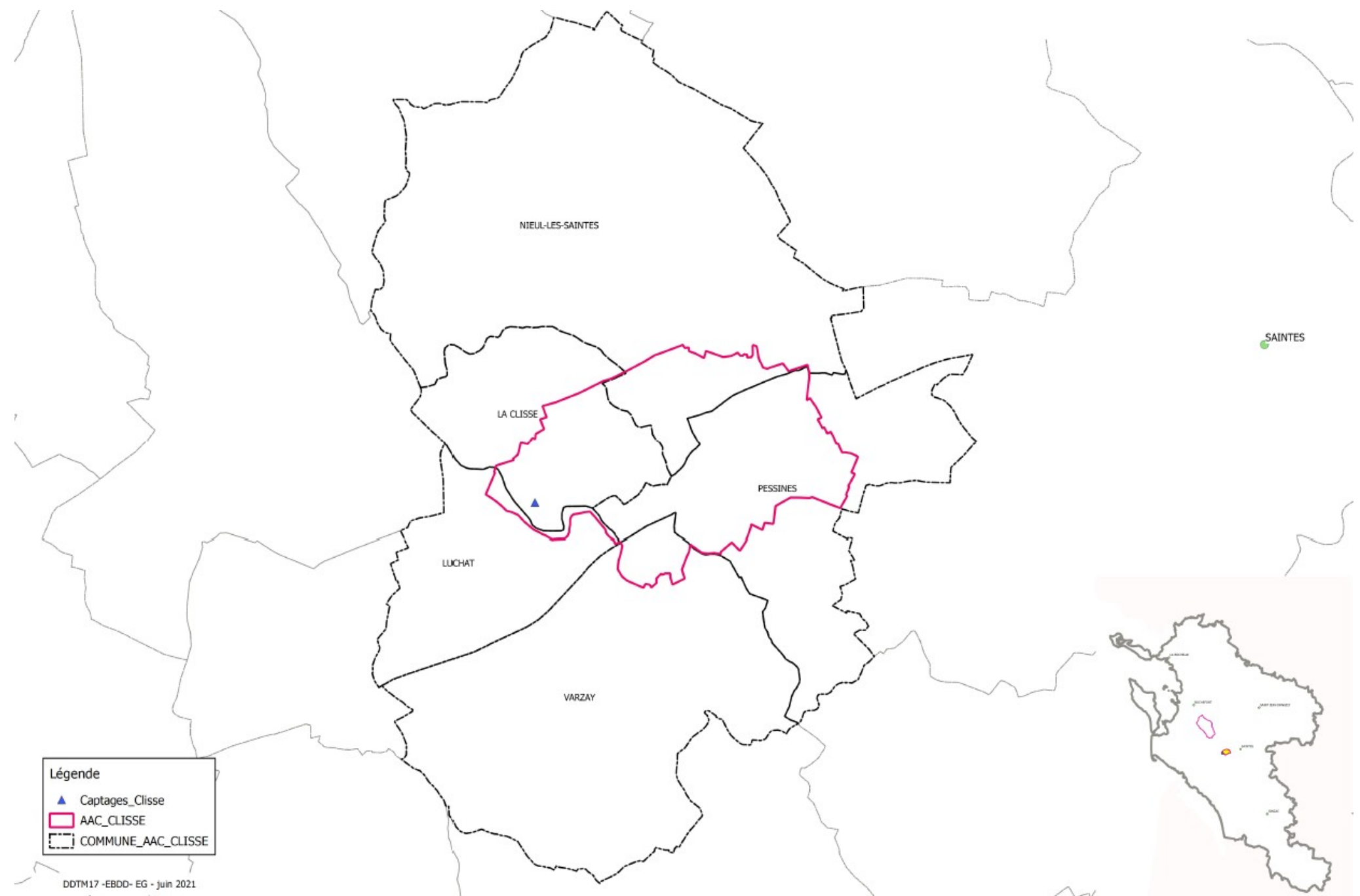
Le périmètre de l'AAC couvre 8 communes : Beurlay, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Champagne, Sainte-Gemme, Saint Agnant, Trizay, Sainte-Radegonde, Pont l'Abbé d'Arnoult.

- L'AAC de La Clisse

L'AAC des ouvrages de « La Roche P » et de « Château d'eau F » fait une superficie de 880,90 ha.

Le périmètre de l'AAC couvre 5 communes : La Clisse, Nieul-Les-Saintes, Pessines, Varzay, Luchat.





Légende

- ▲ Captages_Clisse
- AAC_CLISSE
- COMMUNE_AAC_CLISSE

I – Le dispositif réglementaire ZSCE

cf. circulaire du 30 mai 2008

Objectif : Définir la zone d'action pertinente pour l'application du programme d'actions ZSCE par croisement entre :

- la vulnérabilité intrinsèque de l'AAC
- la répartition spatiale des pressions polluantes d'origine agricole

Dans le cadre des études menées pour construire le programme Re-Sources de l'Arnoult, il a été étudié :

- la vulnérabilité intrinsèque du bassin de l'Arnoult et des Aires d'Alimentation des Captages (BURGEAP, 2006).
- le diagnostic des pressions agricoles (Chambre d'Agriculture 17, 2006)

Carte de vulnérabilité des AAC de Trizay et La Clisse

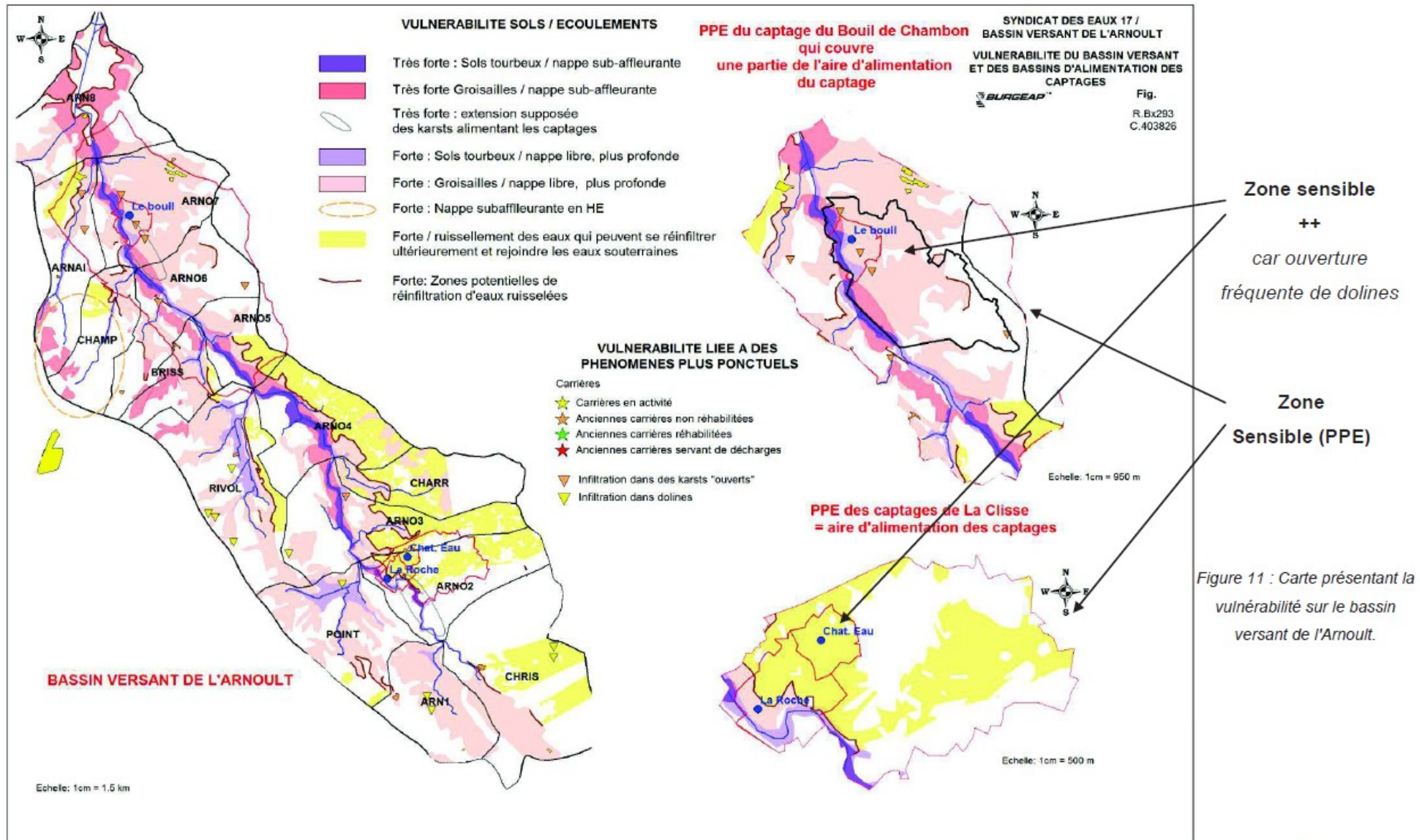


Figure 11 : Carte présentant la vulnérabilité sur le bassin versant de l'Arnoult.

Point sur la qualité de l'eau

Bilan « Nitrates » :

Pour « Bouil de Chambon », la concentration moyenne en nitrates sur les 4 dernières années est au-dessus des 50 mg/l¹. Il y a une atténuation des pics hivernaux ces dernières années.

Pour « la Roche », la qualité se maintient avec une concentration moyenne sur les 4 dernières années de 26 mg/l. Toutefois, depuis fin 2018, on note une hausse des bruits de fond.

Bilan « Produits Phytosanitaires » :

Pour les deux captages, le seuil de 0,1 µg/l est dépassé dans :

- 92 % des prélèvements pour le captage du Bouil
- 74 % des prélèvements pour le captage de La Roche

Proposition de périmètre pour les zones de protection des AAC

Après croisement de ces différents diagnostics, il ressort que l'ensemble du périmètre des deux AAC est vulnérable aux produits phytosanitaires et aux nitrates.

Périmètre pour l'AAC de Trizay

Sur le périmètre de l'AAC de Trizay, 1 commune serait classée totalement et 7 communes seraient classées partiellement.

119 exploitants seraient concernés pour une surface agricole utile d'environ 3 596 ha dont 31 % est en Céréales, 31 % en Maïs et 18 % en Oléagineux (*sources RPG 2020*).

Périmètre pour l'AAC de La Clisse

Sur le périmètre de l'AAC de La Clisse, les 5 communes seraient classées partiellement.

35 exploitants seraient concernés pour une surface agricole utile d'environ 550 ha dont 11 % est en Céréales, 33 % en Maïs, 15 % en Oléagineux et 27 % en prairies-jachères (*sources RPG 2020*).

II – Discussion sur le périmètre ZSCE

Le projet de périmètre pour l'application de la démarche ZSCE au niveau des AAC de Trizay et de La Clisse prévoit de couvrir l'ensemble des aires d'alimentation des captages.

Nous sollicitons votre avis sur la délimitation de ces périmètres.

MERCI DE VOTRE ATTENTION